



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : emploi

Question écrite n° 57999

Texte de la question

M Ernest Moutoussamy attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation particulièrement difficile du marché du travail à la Guadeloupe. La priorité accordée par M le Premier ministre à la lutte contre le chômage et notamment le chômage de longue durée suscite beaucoup d'espoir dans le département et implique un rôle accru de l'ANPE. Il lui demande de lui indiquer les principales mesures et dispositions qui seront prises pour mettre en place cette politique et si, compte tenu de ce que les directives nationales ne sont pas toujours adaptées aux spécificités locales, il ne serait pas plus efficace de régionaliser l'ANPE.

Texte de la réponse

Reponse. - La priorité accordée par M le Premier ministre à la lutte contre le chômage de longue durée se traduit en Guadeloupe, où la situation du marché du travail est particulièrement difficile, par une politique concertée avec les partenaires locaux. Ainsi la mission d'accueil réalise 2 500 entretiens de jeunes ; l'AFPAG en assure 800 ; la structure RMI reçoit 3 100 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI ; l'ANPE coordonne l'ensemble du dispositif, réalise des entretiens et met en place des outils d'aide à l'insertion. Un budget de 1,9 MF est consacré aux prestations de techniques de recherche d'emploi, de sessions d'orientation, d'évaluation et de bilan pour lesquelles un appel d'offres a été lancé auprès d'organismes de formation. Des pôles d'orientation ont été mis en place par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et l'ANPE : 600 places de stages préparatoires à une formation qualifiante ont déjà été ouvertes, 1 600 places supplémentaires seront proposées au second semestre.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57999

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2293